



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 8665

Texte de la question

M. Georges Hage * attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences de la diminution des crédits (- 11 %) de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Dans ces conditions, l'agence risque d'être dans l'incapacité de faire face à ses engagements. Cela aura des effets sur le développement du parc privé conventionné, sur le traitement de l'habitat insalubre et des copropriétés dégradées, sur les propriétaires occupants à revenus modestes et sur la nécessaire adaptation de l'habitat aux personnes vieillissantes et handicapées, sur la qualité de l'habitat et les risques pour la santé (saturnisme), sur le respect des objectifs de l'ANAH et de l'Etat en matière d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Le niveau des crédits de paiement de l'agence dans le budget ne permettra d'assurer que la trésorerie courante. Il lui demande donc si le Gouvernement considère que les missions de l'ANAH ne sont plus désormais considérées comme prioritaires et, dans le cas contraire, quelles dispositions il entend prendre pour permettre à l'agence de poursuivre et d'intensifier ses interventions.

Texte de la réponse

Les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont été abondés de 30 millions d'euros supplémentaires pour 2003 lors de l'examen du budget du ministère à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a, par ailleurs, obtenu de la Commission européenne la prorogation de la TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien, mesure qui équivaut à une subvention de 12 %. La loi de finances initiale pour 2003 prévoit, par ailleurs, l'extension du dispositif « Besson » aux ascendants et aux descendants pour les opérations neuves. Elle a par ailleurs prévu le relèvement du taux de déduction forfaitaire de 25 % à 40 % pour les opérations « Besson » dans l'ancien. Le Gouvernement considère que ces mesures sont de nature à permettre le maintien, voire le développement d'une offre locative privée de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8665

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4896

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 813